

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 38754

présenté par
M. Gosselin

ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 6, après les mots :

« d'enfants »,

insérer les mots :

« ou de l'aide apportée en tant qu'aidant ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à modifier les objectifs du système universel de retraite afin d'y inclure expressément l'impact sur la carrière de l'aide apportée par un aidant à une personne handicapée, une personne âgée ou une personne malade.